

ECOLE MATERNELLE
5 AVENUE LOUIS RICOUX
87210 LE DORAT
05.55.60.69.44
ce.0870129t@ac-limoges.fr

NOTE DE RENTREE

• Horaires de l'école

LUNDI/VENDREDI	8h50 – 11h50	13h20 – 16h20
MARDI/JEUDI	8h50 – 11h50	13h20 - 15h05
MERCREDI	8h50 – 11h20	

Les enseignants accueillent les élèves dans leur classe de 8h40 à 9h et l'après-midi dans la cour à partir de 13h10. L'école est ouverte le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

L'école reste ouverte jusqu'à 12h05 pour faciliter certains parents.

• Accueil périscolaire (les lundis, mardis, jeudis et vendredis)

De 7h30 à 8h40
De 16h20 à 18h15

Le service de garderie est payant et est géré par la communauté de communes. L'inscription de votre enfant est obligatoire.

• Accueil de loisirs pour les enfants de plus de 3 ans (les mercredis)

De 13h à 18h15

Le centre aéré est payant et est géré par la communauté de communes. L'inscription de votre enfant est obligatoire. Il est possible d'amener les enfants directement à l'accueil de loisirs entre 13h et 14h.

• Temps d'accueil périscolaire (TAP)

MARDI/JEUDI 15h05 - 16h20

Le temps d'accueil périscolaire est géré par la communauté de communes. L'inscription aux activités doit être faite avant chaque période pour que votre enfant puisse en bénéficier.

• Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

MERCREDI 11h20 – 12h20

Les APC sont organisées par les enseignantes et mis en œuvre sous leur responsabilité, éventuellement en articulation avec les activités périscolaires. Elles font partie du temps scolaires, donc gratuites.

Les élèves peuvent donc, avec l'accord préalable des parents (cf. fiche de renseignements), bénéficier des APC. Ces activités sont organisées en groupes restreints d'élèves dont la taille variera en fonction des situations proposées. Vous serez informés par le cahier de liaison si votre enfant est pris en APC sur une période (de la rentrée des classes aux vacances).

Elles permettent :

- une aide aux élèves en difficulté
- une aide au travail personnel : mémorisation, méthodologie, autonomie.
- une activité prévue par le projet d'école

• Vacances scolaires :

Voir calendrier collé dans le cahier de liaison. **Le document est à conserver jusqu'à la fin de l'année.**

• Equipe enseignante :

Cette année, Mme BLIN, enseignante des moyens-grands et directrice, travaille à temps partiel. Elle sera remplacée par Mme FOUR tous les vendredis. De plus, afin d'assurer le travail de direction, elle sera déchargée 10 jours dans l'année par Mme ROUSSEAU.

Mme ABBA assure la classe des petits-moyens.

• Absences des élèves :

Les parents doivent impérativement prévenir le jour même les enseignants de toute absence de leur enfant (tel école 05 55 60 69 44 ou mail : ce.0870129t@ac-limoges.fr)

Pour une absence en cours de journée, les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école. Une demande d'autorisation d'absence doit, dans ce cas, être faite par écrit auprès de l'enseignante.

En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école pendant les heures de classe. (sauf pour le CMPP avec taxi habilité et autorisation parentale).

• Absences des maîtres

En principe, tout maître absent est remplacé le jour même. Dans le cas contraire, les parents sont invités à garder leur enfant à la maison. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans l'autre classe. Lors de grève éventuelle, les parents seront prévenus quelques jours avant. Un service minimum organisé par la mairie est mis en place dans ce dernier cas uniquement. Pour une meilleure organisation, il est demandé d'appeler la mairie quelques jours avant pour inscrire votre enfant.

• Relations parents-enseignants

Les parents sont invités à **signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte**. Les parents peuvent rencontrer les enseignants lors de certaines **réunions** ou sur **rendez-vous**. (**Notez un mot sur le cahier de liaison au moins deux jours avant**)

• Le cahier de liaison

C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les notes d'information distribuées aux enfants et collées sur ce cahier doivent être **signées par les parents** après que ceux-ci en ont pris connaissance.

Les informations de l'association des parents d'élèves « Les petits loups » seront distribuées selon ce schéma après que la directrice ait pris connaissance de leur contenu.

• Réunion de début d'année parents/enseignants

Une réunion aura lieu au cours des trois prochaines semaines. Nous vous tiendrons informés sur le jour et l'heure de celle-ci.

• Matériels demandés :

Nous vous demandons de fournir :

- Une **blouse** pour la peinture (vieille chemise, tablier... par exemple) (rendue en fin d'année)
- Une paire de **chaussons** pour les activités motrices et par temps de pluie. (rendue en fin d'année)
- **Mouchoirs** : paquet familial ou collectivité
- **Un change complet** qui restera dans le sac de votre enfant (surtout pour les plus petits), en cas de petits accidents. Veillez en cours d'année qu'il soit toujours à la taille de votre enfant.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir à votre enfant **une serviette en tissu** pour la cantine. Le prénom et nom de votre enfant devront être notés dessus et il faudra prévoir un élastique pour faciliter sa mise en place autour du cou. Elle vous sera rendue tous les vendredis, afin de la nettoyer le week-end et la rendre propre le lundi suivant. Pour les enfants n'ayant pas de serviette en tissu, des serviettes en papier leur seront proposées.
- Afin de faciliter le travail de chacun, nous demandons que **le nom et le prénom de votre enfant soit sur tous vêtements et affaires personnelles**.

• Goûter

La circulaire n°2003-210 du 1er décembre 2003 nous demande que « **la collation matinale à l'école ne soit ni systématique, ni obligatoire** ». C'est pourquoi, pour les enfants qui **ne prennent pas de petit-déjeuner et qui le souhaitent**, sera organisé pendant l'accueil un moment où ils pourront se restaurer. Les parents de ces enfants devront mettre un petit goûter dans leur sac (dans une petite boîte ou sac plastique avec leur nom dessus). Nous conseillons, bien sûr, que ce goûter soit équilibré (fruits, produits laitiers, pain, céréales non sucrées...). *Eviter* donc : biscuits, céréales sucrées, viennoiseries,... La boisson (eau) sera fournie par l'école.

• Coopérative

La coopérative permet de financer en partie les sorties et les achats de matériels scolaires.

Cette année, la cotisation est fixée à **10 euros** par famille à l'ordre de « **L'école maternelle publique du Dorat** » (de préférence par chèque). Cette cotisation **n'est pas obligatoire**.

• Retards

Les parents veilleront à ce que les **heures de rentrée et de sortie** soient **respectées**. Des retards répétés gênent l'ensemble de la classe.

• Prêt

Les livres de bibliothèque (école ou bibliothèque municipale) prêtés aux enfants doivent faire l'objet de soins attentifs. À noter que la perte ou la dégradation exagérée fera l'objet d'un dédommagement : rachat de livre ou pourcentage du prix d'achat.

• Parents accompagnateurs

Lors des différentes sorties, nous aurons besoin de parents accompagnateurs. Aucune qualité particulière n'est demandée. D'ores et déjà, après les vacances de Toussaint, les enseignantes mettront en place des ateliers « sciences et arts » les mercredis. Pour une meilleure organisation, la présence de parents volontaires serait idéale. Une information complémentaire vous sera donnée à la réunion de rentrée.

• Association « Les Petits Loups »

Adresse mail : lesptitsloups87@gmail.com

Site internet : <http://lesptitsloups87.jimdo.com/>

C'est une association gérée par des parents volontaires. Son but est de récolter de l'argent pour aider à financer les différentes sorties (voire du matériel). Pour cela, dans l'année, différentes manifestations vous seront proposées. Une information complémentaire vous sera donnée à la réunion de rentrée.

• Assurance scolaire (Attestation à fournir dès le début d'année)

Vous avez la liberté de choix de votre assurance. Si vous ne prenez pas une assurance proposée par des fédérations de parents d'élèves agréées, vérifiez bien que votre contrat vous accorde, pour votre enfant, « **l'Individuelle Accidents Corporels** » et « **Responsabilité civile** », garanties exigées pour qu'il puisse participer aux activités de la classe sur le hors-temps scolaire (sorties et voyages collectifs, en dehors de 8h50-11h50/13h20-16h15). Dans le cas où vous possédez, pour votre enfant, cette garantie, veuillez fournir une attestation.

Vérifiez également que votre contrat vous couvre bien de Septembre à Août. Ce n'est pas toujours le cas !

• Parasites

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants, surveiller fréquemment la tête de leurs enfants et entreprendre les traitements qui s'imposent chaque fois que cela s'avère nécessaire.

• Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs.

Lors de risques majeurs qui pourraient se produire (tempête, pollution chimique suite à un accident de transport de matières dangereuses...) un plan de mise en sécurité est mis en place. Les enfants et les adultes doivent être confinés (classe bleue, classe de Mme ABBA, dortoir et sanitaire). Et pour des raisons de sécurité, nous rappelons aux parents de ne pas appeler l'école pour ne pas encombrer le réseau et de ne pas venir chercher leurs enfants.

La directrice, M^{me} BLIN
M^{me} ABBA
M^{me} FOUR

Vu, les parents